

## AVIS DE COURSE TYPE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2025

Version au 21 juin 2022

### *Prescription de la FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1*

Régate inter ligue

Classe 10

SNOS Voile

Grade 5A

23 novembre 2025

SAINT-NAZAIRE

Plan d'eau du Bois Joalland

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## 1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E

1.2 les règlements fédéraux,

1.3 le système de course HMS en vigueur,

1.4 le Système de Réduction du Nombre d'Instructions (SYRNIN)

1.5 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série classe 10 (Ten Rater)

4.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne à l'adresse :  
<https://www.helloasso.com/associations/snos-voile/evenements/regate-classe-10-vrc-4-5-octobre-2025>

4.3 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

## 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 20 €

## 6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10 h 15 le 23 novembre 2025

## 8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :  
23/11/2025 de 9 h à 10 h.

8.2 Briefing pour les skippers le 23/11/2025 à 10h20

8.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

| Date     | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Flottes /Courses du jour              |
|----------|-------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 23/11/25 | 10 h 30                                         | De 10 h 30 à 16 h 30 flottes à suivre |

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16 h 30 .

## 9. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

## 10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupe au premier

## **12 PROTECTION DES DONNÉES**

### **12.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **12.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [snos.voile44@gmail.com](mailto:snos.voile44@gmail.com)

### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.